

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-460-1935 promulguant dans la colonie le décret du 25 juin 1934 portant modifications et simplifications de diverses règles de la comptabilité publique.

n° 1-460-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mars 1935

Numéro JO
n° 460 du 31/03/1935

Date du numéro
31 mars 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 25 juin 1934, portant modifications et simplifications de diverses règles de la comptabilité publique, inséré au Journal officiel de la République française du 8 juillet 1934; et la circulaire du Ministre des colonies n° 1 du 11 janvier 1935,

TEXTE INTÉGRAL

AH. 1er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 25 juin 1934 portant modifications et simplifications de diverses règles de la comptabilité publique.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.